

DECLARATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (à partir du 15/10/2021)

Vous devez nous adresser cette déclaration au minimum 1 mois avant le commencement de vos travaux de création ou de réhabilitation de votre filière d'assainissement non collectif à :

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

par courrier : 35 rue de la Quemine 71500 BRANGES ou par mail : spanc.louhans@orange.fr

Les travaux ne pourront débuter qu'après réception d'un avis favorable du SPANC

Habitation	Adresse				
contrôlée	Code postal		Commune		R. Cadastrales
Propriétaire	NOM, Prénom				
	Adres	se			
	(si différente de	l'habitation)			
	Code postal		Commune		
	Téléphone(s)				
	Mail				
Occupant (si différent	NOM, Prénom				
du propriétaire)	Téléphone(s)				
	ir obligatoireme	nt:		Pièces à fournir si posse	<u>édées</u>
☐ Plan de situation de la parcelle ☐ Plan de masse détaillé* 1/200 ou 1/500 ☐ Plan intérieur de l'habitation ☐ Formulaire dûment complété et signé				☐ Etude de sol☐ Autorisation de rejet	
*plan sur lequel fig	gure l'habitation, la	filière d'assaini	ssement comple	ète, et les divers aménagemer	nts prévus.

Attention tout dossier incomplet sera retourné.

NATURE DU PROJET :						
Construction neuve	Réhabilitation de l'existant					
CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	<u>1 :</u>					
Résidence principale	Nombre de chambre :					
Résidence secondaire	Temps d'occupation :					
Autre,préciser:	Capacité d'accueil :					
REALISATION DU PROJET :						
<u>Concepteur :</u>	Installateur	<u>:</u>				
CARACTERISTIQUES DU TERRAIN :						
Présence d'un puits à proximité de l'assair Destiné à la consommation Distance / dispositif de trait	humaine ?	OUI NON				
Terrain inondable ?	Sinon (iii) :	OUI NON				
Pente du terrain ?	moyenne gra	ande				
DESTINATION DES EAUX PLUVIALES :						
DESTINATION DES EAUX PLOVIALES.						
☐ fossé, caniveaux, ☐ rétention	(cuve,mare)	infiltration sur la parcelle				
Remarques: Les eaux pluviales ne doivent pas transiter dans le dispositif d'assainissement.						
LE DREED ALTERIA						
LE PRETRAITEMENT :						
Les eaux ménagères (salle de bain, cuisine) et les eaux vannes (WC) sont elles prétraitées séparément ?						
Volume du prétraitement : L	itres Type:					
Un bac à graisse sera-t-il mis en place ?						
Volume du bac à graisse : Litres						

LE TRAITEMENT :					
Filières traditionnelles FILTRE A SABLE VERTICAL DRAINE FILTRE A SABLE VERTICAL NON DRAINE TRANCHEES OU LIT D'EPANDAGE TERTRE FILTRE A SABLE HORIZONTAL DRAINE	Filières avec agrément: MICROSTATION FILTRE COMPACT FILTRE PLANTE AUTRE, préciser:				
Longueur (m) : Largeur (m) :	N° agrément : Dimensionnement (EH) Modèle,type,marque:				
(attention aux arbres, puits, limite de propriété, réseau existant, géothermie) Remarques :					
LES VENTILATIONS :					
La ventilation de prise d'aire est elle prévue ? La ventilation de dégazage est elle prévue ? DOUI NON NON					
Un poste de relevage est il nécessaire sur l Localisation : avant la fosse	a filière ? ☐ après la fosse ☐ après le filtre				
IREJET DES EFFLUENTS : superfi	ciel (fossé caniveau)				
REJET DES EFFLUENTS : superfi	ciel (fossé, caniveau)				
Le lieu de rejet est-il situé sur votre propriét Avez-vous une autorisation de rejet ? (autorisation obligatoire si rejet hors de la p	é? □ OUI □ NON □ OUI □ NON				
Le lieu de rejet est-il situé sur votre propriét Avez-vous une autorisation de rejet ?	é? □ OUI □ NON □ OUI □ NON				
Le lieu de rejet est-il situé sur votre propriét Avez-vous une autorisation de rejet ? (autorisation obligatoire si rejet hors de la p Le rejet se fera-t-il par infiltration ? Si oui, joindre l'étude hydrogéologique Dès réception de cette déclaration dûment le contrôle de conception et d'implantation travaux. Vous devrez ensuite recontacter le d'un rendez-vous afin de vérifier la conforment toute cette procédure vous se consulter notre réglement de service auprèdirectement auprès de notre service. Pour joindre au 03.85.76.06.69. en tapant "2". Je soussigné(e) M	é ?				

Notice Explicative

LE PRETRAITEMENT:

Le prétraitement est l'ouvrage qui collecte l'ensemble des eaux usées de l'habitation (wc, salle de bain, cuisine ... hors eaux de pluie). Il permet la décantation des matières solides en suspension, l'ouvrage de traitement qui le suit est ainsi préservé du colmatage.

Dans le cas des filières avec agrément, le prétraitement est souvent intégré, tandis qu'il est indépendant dans les filières traditionnelles. Le prétraitement peut être assuré par :

- Une fosse toutes eaux qui collectera toutes les eaux usées de l'habitation.
- Une fosse septique qui collectera les eaux vannes (wc) et un bac à graisses (qui collectera les eaux de salle de bain et/ou de cuisine).

LE TRAITEMENT:

Le traitement est l'ouvrage qui collecte les eaux prétraitées et permet, grâce à l'activité des microorganismes ou de matériaux filtrants, l'élimination de la pollution.

Cette dépollution peut être assurée par :

- Le sol en place (tranchées ou lit d'épandage). Dans ce cas, le sol doit être sableux et une étude hydrogéologique devra être réalisée.
- Un sol reconstitué (filtre à sable vertical drainé ou horizontal) ou un filtre compact. Dans ce cas, les eaux traitées devront être rejetées en surface (fossé, mare...) éventuellement via une pompe de relevage.
 - Un filtre couplé à l'action de certains végétaux (filtre planté).
 - Des bactéries "activées" par un système d'aération (microstations).

QUELQUES REGLES DE DIMENSIONNEMENT:

Nbre de chambre	Fosse toutes eaux (litres)	Fosse septique (litres)	Filtre à Sable Vertical draine (m²)	Filière agréée : microstation, filtre compact (Equivalent Habitant EH)
3	3000	1500	25	5
4	4000	2000	30	6
5	5000	2500	35	7

Sont comptées comme chambre, les pièces d'accueil de plus de 7m² avec un ouvrant sur l'extérieur.

Volume d'un bac à graisses :		
Cuisine ou salle de bain	200 Litres	
Cuisine et Salle de bain	500 Litres	

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez nous joindre au 03.85.76.06.69. en tapant "2"